



Dégât des eaux- réparation chez le voisins origine du sinistre

Par Olivia

Bonjour,

Suite aux dégâts des eaux causés par mon voisins, j'ai subit des dégâts dans mon appart. Après plusieurs mois, l'expert a validé le devis de travaux de réparation. En revanche mon assurance bloque mon indemnité sous prétexte de validation que mon voisin a bien réparé la cause du sinistre chez lui(ballon d'eau chaude). Il exige que c'est à moi de valider cette information. Pas convaincu, mais j'ai essayé de contacter mon voisin à plusieurs reprises sans succès. J'ai donc envoyé à mon assurance les coordonnées de mon voisin et même les informations de son contrat d'assurance. Mon assurance m'a rappelé pour me dire que c'est mon devoir de vérifier la réparation chez le voisin si je veux toucher l'indemnité. et il se moque des informations que je les ai communiquées.

Que faire?

Que dire dire la loi dans ce cas?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour

Votre contrat doit indiquer vos obligations. Il est en effet habituel que l'assureur ne vous indemnise qu'après avoir un justificatif de réparation de l'origine de la fuite.

L'assurance peut comporter une assistance juridique pour vous y aider.

Sinon vous envoyez une mise en demeure au voisin par RAR ou par un huissier.